



Province de Québec
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté à sa session ordinaire du 14 décembre 2020, le Règlement numéro 356-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement numéro 329-16 concernant la gestion des matières résiduelles ».

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 16^e jour du mois de décembre 2020.

Dania Hovington
Directrice générale/secrétaire-trésorière